



**CAISSE DES ECOLES
DE SAINT MANDRIER SUR MER**

DEPARTEMENT DU VAR

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présenté en séance du Conseil d'Administration du 1^{er} Juillet 2020



Dispositions réglementaires

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.



SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

La Caisse des Ecoles devra prendre en charge pour l'année 2020 :

- Les fournitures scolaires des élèves de la commune (46 euros par enfants scolarisés ainsi que 120 euros par école). Une enveloppe de 18 500 € est prévue pour couvrir ces dépenses.
- Les dépenses relatives à la mise en œuvre des projets enseignants : 3 700 €
- Une enveloppe destinée à acquérir des petits équipements (3 600 €) ainsi que l'adhésion au petit gibus (350 € environ).
- L'achat de dictionnaires pour tous les élèves de CM2 à hauteur de 1 300 €.



SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Les recettes de la Caisse des Ecoles seront les suivantes :

- Le maintien de la subvention de la commune à hauteur de 23 350 €
- Les cotisations prévisionnelles des parents d'élèves : 1 000 €.

La Caisse des Ecoles affiche un résultat de fonctionnement reporté de 3 122,04 € qui lui permet d'équilibrer son budget.

Conformément au principe de prudence budgétaire, aucun don ne sera inscrit sur le budget de la Caisse des Ecoles en 2020.

Les dons perçus pourront, après vote d'une Décision Budgétaire Modificative, permettre aux écoles de développer des activités spécifiques en dehors des montants accordés pour les projets pédagogiques.



PROJET DE BUDGET 2020

SYNTHESE

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2020		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	
002	Résultat reporté			002	Résultat de fonctionnement reporté	3 122,04 €
011	Charges à caractère général	26 172,04 €				
	6067 Fournitures scolaires	18 500,00 €			70 Produits des services et ventes diverses	1 000,00 €
	6068 Autres matériels et fournitures	3 700,00 €			7085 Cotisations et souscription	1 000,00 €
	6063 Petits équipements	3 622,04 €				
	6182 Documentation Gnle et Technique	350,00 €		74	Dotations	23 350,00 €
	624 Transport	- €			7474 Participation des communes du GFP	23 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00 €		77	Produits exceptionnels	- €
	6541 Pertes sur créances irrécouvrables	- €			7713 Libéralités reçues	- €
	656 Bourses et prix	1 300,00 €			7718 Divers	- €
	TOTAL DEPENSES	27 472,04 €		TOTAL RECETTES		27 472,04 €